



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 126 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Conformément à la résolution [76/270](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). La multitude des activités présentées dans le rapport démontre que la coopération continue entre la communauté parlementaire mondiale et le système des Nations Unies est devenue une partie essentielle des travaux de l'Organisation et un pilier du multilatéralisme en réseau.

2. Dans le contexte d'un environnement mondial caractérisé par des divisions et une polarisation accrues, l'adoption du Pacte pour l'avenir en septembre 2024 a montré que les États Membres restaient fortement investis dans l'Organisation des Nations Unies et que leur intention était d'utiliser le système multilatéral pour relever des défis communs. Les États Membres ont réaffirmé qu'il fallait s'engager sur la voie de l'avènement d'un monde sûr, pacifique, juste, équitable, inclusif, durable et prospère, dans lequel le bien-être, la sécurité et la dignité et une planète saine étaient une garantie pour tous les êtres humains. Dans la mesure 55 du Pacte, les États Membres ont dit savoir que les défis qui les attendaient exigeaient une coopération non seulement de part et d'autre des frontières mais aussi à l'échelle de la société dans son ensemble, et dit savoir également l'importance du dialogue que l'Organisation des Nations Unies entretenait avec les parlements nationaux. En outre, ils ont décidé d'approfondir les échanges qu'entretenait l'Organisation des Nations Unies avec les parlements nationaux dans les organes et mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies, dans le respect des législations nationales, notamment en s'appuyant sur l'action menée par l'Organisation et l'Union interparlementaire pour inciter les parlementaires à soutenir sans relâche l'application des accords et des résolutions adoptés par l'Organisation.

3. Le présent rapport, qui correspond au septième du genre, donne un aperçu des domaines d'une importance cruciale dans lesquels la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements a fait progresser la réalisation des objectifs communs. Les activités décrites dans le rapport montrent de quelle manière



la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, telle qu'elle est envisagée dans le Pacte pour l'avenir, s'établit déjà dans chacun des trois piliers des activités de l'Organisation. Les parlementaires jouent un rôle central aux niveaux national et mondial pour ce qui est de mobiliser les parlements en faveur de la mise en œuvre des principaux accords internationaux – dont le Pacte pour l'avenir, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

4. Outre les échanges qu'entretient l'Organisation des Nations Unies avec les parlements nationaux, le renforcement de la coopération avec l'Union interparlementaire a été un aspect important du dialogue entre l'Organisation et la communauté parlementaire mondiale. Dans la résolution 76/270, l'Assemblée générale s'est dit consciente des travaux que menait la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'Union interparlementaire pour favoriser les échanges réguliers entre parlementaires et fonctionnaires de l'Organisation, notamment en ce qui concerne le Programme 2030, examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris au niveau international et faciliter le resserrement des liens entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux.

5. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire au cours des trois dernières années (2022-2024). Faute de place, toutes les activités n'ont pas été incluses, mais le rapport montre l'étendue de la coopération entre l'Organisation, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire dans le paysage mondial fragmenté d'aujourd'hui. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 76/270, dans le présent rapport, l'accent est mis en particulier sur la réalisation des objectifs communs aux entités des Nations Unies et à l'Union interparlementaire, notamment sur les meilleures pratiques et les contributions des États Membres, des parlements nationaux, de l'Organisation et de l'Union qui visent à augmenter la représentation des femmes dans les parlements et la participation de celles-ci à leurs travaux.

II. L'ONU et les parlements nationaux : appui direct fourni aux parlements et aux parlementaires

A. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Dans la résolution 77/159 sur le renforcement du rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, l'Assemblée générale a dit savoir que les parlements avaient un rôle et une responsabilité à exercer en ce qui concerne les plans et stratégies nationaux visant à mettre pleinement en œuvre le Programme 2030 et le renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité aux échelons national et mondial. Elle a encouragé les parlements à évaluer la contribution des cadres juridiques de leurs pays à la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées, sachant que ces objectifs étaient intégrés et indivisibles et que la cohérence des politiques était essentielle à la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble.

7. À cinq ans de l'échéance de 2030, seuls 17 % des cibles des objectifs sont en bonne voie d'être atteintes, des lacunes persistant dans des domaines clés tels que

l'égalité des genres. Aucun des indicateurs ou sous-indicateurs de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) n'a été atteint. Comme l'ont dit les États Membres dans le Pacte pour l'avenir, nous assistons à un recul des acquis de plusieurs années de développement durable. L'environnement mondial actuel présente des défis importants qui menacent la poursuite des progrès. La polarisation croissante et l'instabilité régionale accrue mises en évidence dans le Rapport sur le développement humain 2023/2024 ont bloqué la prise de décisions efficaces sur des questions mondiales essentielles qui sont au cœur du Programme 2030, notamment sur les changements climatiques, la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités enracinées. De nombreuses économies en développement, en particulier les pays les moins avancés, sont toujours aux prises avec les effets prolongés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise du coût de la vie et le resserrement des conditions de financement au niveau mondial.

8. Face à ces obstacles de taille, le dialogue continu entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire a joué un rôle central pour ce qui est de défendre la cause de la réalisation des objectifs afin de faire concorder les programmes nationaux et les ressources nécessaires pour favoriser les progrès. En tant que législateurs nationaux, les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la promotion du développement durable. Les parlements sont chargés de créer un environnement favorable à la poursuite de la réalisation des objectifs au niveau législatif en orientant les ressources de l'État, en recensant les priorités en matière de réforme et en élaborant de nouvelles lois dans les domaines d'une importance capitale.

9. Partout dans le monde, les équipes de pays des Nations Unies collaborent étroitement avec les parlements nationaux pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Au Pérou, par exemple, l'équipe de pays s'est efforcée de renforcer les relations entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les diverses parties représentées au Congrès, et a fourni un soutien technique aux commissions du Congrès afin d'accélérer la réalisation des objectifs dans le pays. En Équateur, l'équipe de pays a mis en place un mémorandum d'accord avec l'Assemblée nationale qui vise à aligner le travail législatif sur le Programme 2030.

10. Les parlements jouant un rôle essentiel pour ce qui est de garantir que les financements et les ressources sont investis efficacement pour soutenir le développement durable, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé à renforcer les capacités parlementaires au moyen de formations ciblées, de plateformes de partage des connaissances et d'outils d'apprentissage en ligne qui donnent aux parlementaires les moyens d'exercer un contrôle budgétaire efficace et d'améliorer l'application du principe de responsabilité au niveau législatif en matière de financement durable. Dans la région du Pacifique, il a contribué à renforcer les capacités des commissions des comptes publics et à améliorer les relations entre les commissaires aux comptes et les parlements par l'intermédiaire de son Bureau flottant du budget. Il a soutenu l'action menée pour renforcer l'action parlementaire dans l'ensemble des pays lusophones d'Afrique afin d'améliorer le contrôle de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et de renforcer l'application du principe de responsabilité en matière de gestion des finances publiques. En 2023, au Mozambique, il a facilité les travaux du quatrième groupe de travail de haut niveau des commissions budgétaires parlementaires du Timor-Leste et des pays lusophones d'Afrique, auxquels étaient convoqués des parlementaires, des attachés parlementaires et des experts internationaux pour renforcer le contrôle parlementaire sur les fonds souverains. Il aide les parlements à adopter des approches de gouvernance anticipative afin de promouvoir le développement humain durable et de

renforcer la démocratie, conformément aux recommandations formulées dans le Pacte pour l'avenir.

11. La CNUCED est souvent sollicitée pour présenter des exposés devant des parlements régionaux ou nationaux sur les recommandations contenues dans le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et les difficultés rencontrées en matière de développement de l'entrepreneuriat.

12. Supervisé par le Département de la communication globale du Secrétariat, le réseau mondial des centres d'information des Nations Unies œuvre directement avec les parlements nationaux et les groupes parlementaires afin de les impliquer dans le Programme 2030 et la réalisation des objectifs. Par exemple, en juin 2022, en coopération avec le Bureau du Président de la Chambre des députés, le Centre d'information des Nations Unies à Beyrouth a organisé une cérémonie de signature du tout premier accord de partenariat entre l'équipe de pays des Nations Unies au Liban et la Chambre des députés, qui vise à garantir une approche coordonnée, cohérente et intégrée afin de soutenir la Chambre pour ce qui est de mettre en œuvre en priorité des réformes nécessaires et d'atteindre les objectifs.

13. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a établi des partenariats avec des parlements et des réseaux parlementaires afin de promouvoir la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes agroalimentaires durables. En juin 2023, elle a organisé le deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition. La manifestation a débouché sur le premier Pacte parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, approuvé par des parlementaires de toutes les régions, qui vise à éliminer la faim et à garantir la sécurité alimentaire dans le monde, en mettant l'accent sur des systèmes agroalimentaires durables et équitables.

14. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a œuvré avec des autorités parlementaires sur des questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'importance de favoriser des écosystèmes technologiques et d'innovation efficaces en tant que moteurs du développement durable. En 2024, en Thaïlande, elle a organisé un séminaire sur l'analyse de la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et l'innovation dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

B. Santé

15. Les parlements et les alliances parlementaires se sont révélés des partenaires essentiels dans l'action menée pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Ils ont joué un rôle actif dans l'élaboration de la législation d'urgence, l'affinement des cadres réglementaires nationaux, l'approbation des budgets publics et la meilleure application du principe de responsabilité aux pouvoirs publics, y compris le respect des obligations en matière de droits humains et des engagements politiques. Capitalisant sur le rôle important joué par les parlements durant la pandémie, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) élabore sa première stratégie aux fins de la participation des parlements, qui sera achevée au plus tard à la fin du premier semestre de 2025. En outre, dans son programme général de travail pour 2025-2028, elle définit les parlements comme un groupe d'intérêt clé, soulignant le rôle essentiel qu'ils jouent dans la mise en œuvre des initiatives mondiales en matière de santé. L'OMS et l'Union interparlementaire organiseront conjointement le premier forum parlementaire mondial dans le cadre de la soixante-dix-huitième Assemblée mondiale de la Santé.

16. Les entités des Nations Unies ont agi avec les parlements sur d'autres questions de santé importantes, notamment sur la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida. En novembre 2023, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a soutenu l'élaboration et le lancement par le Président de

l'Assemblée nationale de la Zambie d'une stratégie de sensibilisation sur la santé procréative des adolescents, qui fournit un cadre clair aux membres de l'Assemblée pour guider leur travail de promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ainsi que des compétences de la vie courante et de l'éducation sanitaire des jeunes. De mars 2022 à mars 2023, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a fourni aux parlementaires du monde entier une analyse complète de l'intersection entre le VIH/sida et des déterminants sanitaires et sociaux plus larges, tels que la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et l'éducation.

17. D'avril à novembre 2022, le Fonds des Nations Unies pour la population a collaboré avec le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres partenaires des Nations Unies au Botswana pour organiser un dialogue de haut niveau avec les parlementaires afin de faire progresser la santé sexuelle et procréative et les droits connexes ainsi que les services liés au VIH pour les populations laissées pour compte, spécialement pour les personnes handicapées.

C. Démocratie et droits humains

18. En 2023 et 2024, dans le cadre de l'Examen périodique universel, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a mené des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation auprès de parlementaires afin de faciliter leur participation à l'Examen. En République-Unie de Tanzanie, les 11 et 12 mai 2024, il a organisé un atelier à l'intention des parlementaires, intitulé « Le rôle du parlement dans la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme ». Il a mené des activités de sensibilisation auprès des membres de l'Assemblée législative de transition du Burkina Faso sur des questions liées au rôle des défenseurs des droits humains dans les crises, l'incitation à la haine, le droit à la liberté d'opinion et le droit de réunion pacifique.

19. Le PNUD a soutenu l'action menée par les parlementaires pour lutter contre le discours de haine, en axant ses efforts sur le discours de haine sexiste et son impact sur le débat public. Conscient du rôle capital que jouent les parlements pour ce qui est de protéger les droits et l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes, il a organisé le Forum parlementaire de l'Afrique de 2023, qui a rassemblé des parlementaires issus de 11 pays pour échanger les leçons retenues et les stratégies dans ces domaines.

20. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans l'adoption de cadres juridiques qui protègent, sauvegardent et réalisent les droits des enfants, notamment dans les situations de conflit armé. Au cours de la période considérée, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés s'est entretenue avec des parlementaires de l'Allemagne, de l'Argentine, du Canada, du Danemark, de l'État plurinational de Bolivie, des États-Unis d'Amérique de la Grèce, de l'Italie, du Liechtenstein, du Mexique, du Pérou et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de faire progresser la protection des enfants touchés par un conflit armé.

21. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore activement avec les parlementaires dans le cadre d'activités de sensibilisation ciblées. Au cours de la période considérée, il s'est entretenu avec les membres des commissions ou des sous-commissions chargées des affaires étrangères, des droits humains, des affaires humanitaires et des questions budgétaires des partenaires suivants : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Irlande, l'Islande, la Suède, la Suisse et l'Union européenne.

22. En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a collaboré avec des commissions parlementaires pour faire avancer et défendre une législation conforme aux normes internationales en matière de droits humains et d'élections ainsi qu'aux conventions et principes de l'Organisation des Nations Unies.

23. En Ukraine, en partenariat avec le Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, en 2023, le PNUD a lancé deux cours en ligne intitulés « Business and human rights » (entreprises et droits humains) et « Human rights due diligence in wartime » (diligence raisonnable en matière de droits humains en temps de guerre), qui ont fourni des orientations détaillées sur l'intégration des principes relatifs aux droits humains dans les activités des entreprises, en mettant l'accent sur la gestion des relations avec les parties prenantes et la non-discrimination.

24. En 2022 et 2023, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo¹ a mené à bien deux projets de renforcement des capacités à l'intention du groupe parlementaire multiethnique non serbe de l'Assemblée du Kosovo. Les activités étaient axées sur la protection et la promotion des droits et des intérêts des communautés non majoritaires et le renforcement de leur participation aux mécanismes d'élaboration des politiques et de prise de décisions.

D. Égalité des genres et autonomisation des femmes

25. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans l'adoption de cadres juridiques qui respectent, protègent et réalisent les droits des femmes. Pour promouvoir des parlements tenant compte des questions de genre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fourni un soutien technique aux parlements en éclairant les réformes constitutionnelles et législatives en vue d'une plus grande égalité des sexes et d'une plus grande autonomisation des femmes. En Sierra Leone, ONU-Femmes a soutenu la collaboration entre le Ministère de l'égalité des sexes et de l'enfance et le Parlement, notamment la commission législative parlementaire œuvrant à l'adoption de la loi de 2022 relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, dans laquelle est inscrit un quota d'au moins 30 % de femmes pour les nominations ou les fonctions électives et qui comporte des dispositions sur l'accès des femmes au financement, à l'emploi, à l'égalité de rémunération et au congé de maternité. À la suite des élections de 2023, la représentation politique des femmes a augmenté à tous les niveaux : elles constituent 30,4 % des parlementaires et 34 % des conseillers municipaux, soit une augmentation sensible par rapport aux résultats des élections de 2018 (12,4 % et 18 %, respectivement).

26. Du 25 au 27 septembre 2023, en partenariat avec le Réseau des femmes parlementaires arabes pour l'égalité (Ra'edat), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a organisé un atelier régional de formation de trois jours sur le rôle du parlement dans le suivi et le respect des lois garantissant les droits des femmes.

27. Depuis 2022, l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, qui est placée sous la direction stratégique de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, apporte un soutien technique aux autorités sud-soudanaises en matière de réforme législative du droit pénal, de la procédure pénale et du droit de la preuve, ainsi qu'en ce qui concerne un projet de loi relatif à la violence fondée sur le genre. Au titre de ce soutien, en juin 2024, elle a détaché une mission pour examiner des dispositions législatives types, en

¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et l'équipe de pays des Nations Unies.

28. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a collaboré avec des États Membres et leurs parlements pour accroître la représentation des femmes dans les domaines de la science et du génie, fixant de concert pour objectif minimum 50 % de femmes parmi les participants à tous ses programmes de formation.

29. Le PNUD a continué à jouer un rôle central dans la promotion de l'égalité des genres et de la participation politique des femmes dans les États Membres qui sollicitent une telle assistance. En Mongolie, dans le cadre de son assistance technique, il a soutenu la mise en place d'un système de quotas ainsi que d'un système dit « de la fermeture éclair », qui prévoit d'alterner les candidats hommes et les candidates femmes sur les listes électorales. Ce système a permis d'augmenter la représentation des femmes au parlement national, qui est passée de 17 % à 25,4 % à la suite des élections de 2024. En Arménie, en 2023, le PNUD a organisé une formation sur l'élaboration de politiques tenant compte des questions de genre à l'intention de parlementaires hommes et femmes, notamment des membres du parti au pouvoir et des partis de l'opposition, à laquelle ont participé 31 personnes, notamment des membres de minorités ethniques telles que la communauté assyrienne. Au Soudan du Sud, il s'est associé au Ministère des affaires parlementaires et à ONU-Femmes pour former des femmes parlementaires à la budgétisation tenant compte des questions de genre et renforcer les liens entre le parlement et les principaux ministères.

30. Le 19 juillet 2024, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a soutenu le lancement d'un cadre de concertation avec le Président de l'Assemblée nationale, qui vise à uniformiser le cadre juridique en matière d'égalité des genres et les droits des femmes et des filles. À la fin de 2024, la Mission a lancé un cadre de concertation avec l'Assemblée nationale aux fins de l'harmonisation des cadres juridiques et élaboré un plan d'action pour ce qui est de lutter contre la violence à l'égard des femmes lors d'élections.

31. À Sao Tomé-et-Principe, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a soutenu l'action menée au niveau national pour accroître la représentation politique des femmes au moyen d'activités de sensibilisation. Ceci a contribué à l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juillet 2022 de la loi relative à la parité en politique, qui prévoit que 40 % des portefeuilles ministériels et des sièges électifs soient réservés aux femmes. Cette loi s'appuie sur l'action menée précédemment par des femmes parlementaires et des dirigeantes pour faire respecter un quota de 30 % de femmes.

32. En Libye, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a collaboré avec la Chambre des représentants aux fins de l'élaboration d'un projet de loi relatif à la protection des femmes contre la violence, qui a été approuvé par le Comité législatif de la Chambre le 18 janvier 2024. Cette décision est intervenue à la suite de diverses consultations, notamment d'une table ronde organisée au Caire en novembre 2023 avec le soutien d'ONU-Femmes, du PNUD et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, à laquelle 20 membres de la Chambre des représentants ont participé.

33. En mai 2023, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et les parlementaires somaliens ont créé le forum des femmes parlementaires et des responsables des Nations Unies en Somalie. Celui-ci permet à l'ONU d'avoir un dialogue régulier avec des femmes parlementaires afin

d'entreprendre des processus de paix et de sécurité et de stabilisation dans un cadre sûr et sécurisé.

34. Au Liban, au cours du dernier trimestre de 2023, le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et ONU-Femmes ont entrepris une étude pour recueillir des données et adapter les stratégies visant à lever les obstacles qui empêchent l'accès des femmes aux postes de direction dans les partis politiques. L'étude a été conçue pour sensibiliser au statut des femmes dans les partis politiques et à la Chambre des députés.

35. Au cours de la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fourni une assistance législative aux parlementaires afin de garantir que les lois et procédures pénales tiennent compte des questions de genre et protègent les droits des femmes, conformément aux normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale. L'Office a fourni cette assistance à l'Afrique du Sud, à l'Albanie, au Botswana, à la Colombie, à l'Équateur, à l'Eswatini, à l'État plurinational de Bolivie, au Lesotho, au Malawi, à la Namibie, au Pérou, à la Zambie et au Zimbabwe.

E. Autonomisation des jeunes

36. Le PNUD a soutenu l'action menée pour renforcer les interactions entre les parlements et les jeunes dans la région Asie-Pacifique en exploitant les outils numériques et en encourageant l'innovation. En 2024, au Timor-Leste, il a étendu la portée de la plateforme Ekota, fondée sur l'intelligence artificielle, en soutenant le Parlement dans le lancement d'un laboratoire politique mobile connu sous le nom de *Demokrasia Bis*. Ce bus spécialement équipé, qui est doté d'un accès à Internet et d'outils de podcast, permet aux jeunes et aux communautés rurales d'engager directement des échanges avec des parlementaires sur des questions politiques et législatives, renforçant ainsi la démocratie participative.

37. En septembre 2024, l'ONUDC a lancé la première manifestation de l'académie des jeunes sur l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, à laquelle ont participé 17 personnes. L'initiative avait pour objectif de renforcer les moyens d'action de jeunes dirigeants (y compris les parlementaires) d'États qui ne sont pas encore Parties à la Convention et à favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de défenseurs de la Convention.

F. Paix et sécurité internationales

38. Au cours de la période considérée, l'Agence internationale de l'énergie atomique a interagi avec les parlements nationaux d'États membres sur le droit nucléaire international et national, principalement dans le cadre de son programme d'assistance législative. Le programme est accessible à tous les pays et couvre tous les domaines du droit nucléaire (sûreté nucléaire, sécurité, garanties et responsabilités) et soutient l'élaboration de la législation nationale de mise en œuvre nécessaire.

39. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a mis en particulier l'accent sur le dialogue avec les parlements nationaux et les organes parlementaires régionaux afin de promouvoir des réponses globales et coordonnées pour relever les défis de la lutte contre le terrorisme. Au cours de la période considérée, elle a sensibilisé les parlementaires de manière qu'ils comprennent mieux les complexités de la lutte contre le terrorisme et élaborent des lois équilibrées et fondées sur des données probantes, qui promeuvent l'état de droit.

40. En janvier 2023, le Bureau de lutte contre le terrorisme a créé le Groupe de travail parlementaire de lutte contre le terrorisme pour l'Afrique, une plateforme et un mécanisme destinés à renforcer la coopération et la coordination entre les parlements nationaux africains et les assemblées parlementaires régionales.

41. Par l'intermédiaire du Fonds commun pour la Somalie, la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie, anciennement MANUSOM, a fourni des conseils et un soutien technique au Gouvernement fédéral somalien dans le cadre du processus de révision constitutionnelle. En mars 2023, la Chambre du peuple a approuvé la création de la nouvelle Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution. En avril 2023, lors d'une session commune de la Chambre du peuple et de la Chambre haute (Sénat), un Comité de contrôle a été créé. La MANUSOM a œuvré avec la Commission et le Comité depuis leur rétablissement. En 2024, la MANUSOM et, depuis novembre 2024, la mission qui lui succède, la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie, ont fourni un soutien consultatif et technique à la Commission parlementaire ad hoc sur les prisons, qui est chargée d'évaluer les conditions de détention dans les prisons de Mogadiscio.

42. La collaboration avec les parlementaires est également un aspect important du soutien que l'Organisation des Nations Unies apporte à la mise en œuvre des accords de paix. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a noué des relations solides avec le Congrès national axées sur le soutien de celui-ci et le suivi de son rôle pour ce qui est d'appliquer intégralement l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, de 2016. Les principaux efforts ont porté notamment sur la mise en place d'un dialogue régulier avec les commissions de paix des deux chambres du Congrès, dont l'organisation régulière de réunions aux fins de l'examen des initiatives relatives à la paix.

G. Autres domaines de coopération

43. Les parlements jouent un rôle central pour ce qui est de promouvoir les programmes nationaux de lutte contre les changements climatiques et d'appliquer le principe de responsabilité en la matière. Dans le cadre de son initiative Réseau de financement de l'action climatique dans la région Asie-Pacifique, le PNUD aide les parlements à consacrer davantage de ressources à la lutte contre les changements climatiques et contribue à renforcer leurs capacités d'examen des dépenses publiques en matière de financement de l'action climatique. En Indonésie, le manuel sur le financement de l'action climatique, le module sur l'économie circulaire et une étude sur la finance islamique dans le financement mixte ont été lancés en 2024. Au Bangladesh, le PNUD s'est concerté avec des parlementaires sur les approches et les meilleures pratiques liées au climat et au financement. En Thaïlande, il a élaboré un manuel sur le financement de l'action climatique en étroite collaboration avec le secrétariat de la Chambre des représentants, afin de garantir qu'il soit utilisé efficacement pour faire progresser l'action climatique et soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

44. L'ONUSC continue de fournir une assistance aux parlements et aux parlementaires qui en font la demande concernant l'élaboration et la révision des lois nationales en matière pénale, y compris la révision des codes pénaux et des lois sur des sujets particuliers dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale. Par exemple, en 2022, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'ONUSC a procédé à un examen de fond d'une loi (désormais adoptée) relative à l'emploi de la force en Équateur.

III. L'ONU, l'Union interparlementaire et les autres organisations parlementaires : promouvoir les normes mondiales

45. En tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, l'Union interparlementaire a joué un rôle important dans le renforcement des contributions parlementaires au système des Nations Unies. La réunion annuelle avec les parlementaires, organisée par l'Union à New York, est une occasion unique de renforcer la contribution des parlementaires aux processus des Nations Unies et de favoriser une collaboration plus étroite. Figurent notamment dans la présente section certains des principaux échanges entre l'Union et d'autres organisations parlementaires et l'Organisation des Nations Unies.

A. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

46. L'adoption de la résolution [77/159](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Renforcer le rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable », constitue une réalisation majeure. Dans la résolution, l'Assemblée a noté la contribution importante qu'apportent les parlements et l'Union interparlementaire à la mise en œuvre du Programme 2030, reflétant l'importance qu'accorde l'Organisation des Nations Unies à sa collaboration avec les parlements pour ce qui est d'atteindre les objectifs. Elle a recommandé d'instaurer une coopération interparlementaire, notamment par l'intermédiaire de l'Union interparlementaire, afin de favoriser l'établissement de plans collectifs ambitieux, l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques ainsi que le partage des connaissances et une prise de conscience parmi les parlementaires et de donner de l'élan à la mise en œuvre du Programme 2030.

47. Pour donner suite à cette résolution, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Union interparlementaire a encouragé le dialogue entre les parlements et le pouvoir exécutif en Europe et dans la région Asie-Pacifique. Cette initiative a permis de combler le fossé entre les engagements pris au niveau international et la mise en œuvre au niveau national, en soulignant la nécessité d'une participation parlementaire forte dans les examens nationaux volontaires et en mettant en évidence la nécessité d'une communication plus forte entre gouvernements et parlements.

48. L'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ont aidé les parlementaires de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, des Maldives, de la Thaïlande et du Viet Nam à lancer des initiatives conjointes de renforcement des capacités pour faire progresser la réalisation des objectifs. En Albanie, les activités de sensibilisation menées par l'Organisation et l'Union ont permis la création d'une sous-commission parlementaire consacrée aux objectifs, tandis qu'en Bosnie-Herzégovine, l'action a été axée sur le renforcement de l'intégration des objectifs dans les activités parlementaires dans le cadre d'une commission permanente dont c'est l'objectif unique.

49. La CNUCED et l'Union interparlementaire entretiennent des liens de coopération étroits, notamment en assurant la diffusion de travaux de recherche et de grandes orientations sur l'investissement et les entreprises au service du développement et en partageant les meilleures pratiques. La Présidente et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire ont participé au huitième Forum mondial de l'investissement, qui s'est tenu à Abou Dhabi en octobre 2023, au cours duquel a été organisé un dialogue tripartite entre parlementaires, décideurs et

dirigeants d'entreprise sur le thème « Légiférer au service du développement durable ».

50. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a apporté son concours à l'Union interparlementaire en matière de technologie aux fins de la réalisation des objectifs, en particulier de l'objectif 17. Lors du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable de 2024, l'Union interparlementaire a organisé une manifestation parallèle à l'intention des parlementaires, intitulée « La Charte de l'Union interparlementaire sur l'éthique de la science et de la technologie : exploiter la science, la technologie et l'innovation de manière responsable ». En outre, elle a contribué aux débats tenus chaque année dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies sur l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs.

51. En novembre 2023, des parlementaires de 13 pays donateurs et pays hôtes ont participé au forum intitulé « Solidarité parlementaire pour l'inclusion des réfugiés dans l'éducation », coorganisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Réseau parlementaire international pour l'éducation, l'Union interparlementaire et l'International Institute of Humanitarian Law. Le forum avait pour objectif général de sensibiliser les parlementaires à la nécessité de financer l'éducation des réfugiés et de les aider à élaborer des mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

B. Santé

52. La collaboration de longue date entre l'OMS et l'Union interparlementaire a permis des avancées importantes dans l'engagement des parlementaires en matière de santé mondiale. Lors de l'Assemblée mondiale de la Santé de 2024, dans le cadre d'un dialogue parlementaire, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire ont mis en avant cette collaboration, qui est à l'origine de l'engagement pris de mettre sur pied une réunion parlementaire annuelle à l'Assemblée mondiale de la Santé et de redoubler d'efforts pour renforcer la participation des parlementaires à la gouvernance mondiale de la santé.

53. L'OMS a renouvelé son mémorandum d'accord avec l'Union interparlementaire en 2023. L'OMS et l'UIP ont mis au point de nombreux outils pour soutenir l'action parlementaire en matière de santé. Il s'agit notamment de la publication d'un manuel de préparation pour la sécurité sanitaire destiné à orienter les parlementaires en matière de renforcement de la sécurité sanitaire, y compris le financement durable, la législation et la gouvernance. En mai 2024, l'OMS et l'UIP ont lancé un cours en ligne sur la préparation pour la sécurité sanitaire pour aider les parlementaires à promouvoir une meilleure sécurité sanitaire.

54. Malgré les défis dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes, l'OMS et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ont œuvré en étroite collaboration avec l'Union interparlementaire pour diffuser des pratiques fondées sur des données probantes, présenter des mesures parlementaires efficaces et faire intervenir le pouvoir législatif sur des questions telles que la lutte contre la mortalité maternelle et la promotion des politiques dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes.

55. En 2024, ONUSIDA s'est associé à l'Union interparlementaire lors de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies et a organisé une session à l'intention des parlementaires. Les parlementaires ont ainsi eu l'occasion de débattre de sujets liés à

la santé sans discrimination, de l'importance des tests et des outils de diagnostic et de l'égalité femmes-hommes et la démocratie. ONUSIDA a également participé à une table ronde sur le thème « Ne laisser personne de côté » lors de la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue en Arménie.

56. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a participé au troisième Séminaire régional du Groupe géopolitique des Douze Plus de l'Union interparlementaire sur la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est déroulé à Paris, les 18 et 19 janvier 2024, et qui a renforcé la sensibilisation et la compréhension des parlementaires sur les liens entre la santé et l'éducation.

C. Démocratie et droits humains

57. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Union interparlementaire ont poursuivi leur collaboration aux fins du renforcement de la capacité des parlements en tant que promoteurs et défenseurs des droits humains. En juin 2023, le Haut-Commissariat et l'Union ont organisé une table ronde à l'intention de parlementaires pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Afin de mettre à la disposition des parlementaires un outil opportun et facile à utiliser pour les aider à naviguer l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, et la contribution des parlements à ses travaux, au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat et l'Union ont mis sur pied des séances d'information en ligne sur l'Examen à l'intention des parlementaires et de leurs collaborateurs. En collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie et sa branche parlementaire, le Haut-Commissariat et l'Union ont organisé des ateliers à l'intention de parlementaires de plusieurs pays francophones dont l'Examen périodique universel était imminent.

58. Le 28 octobre 2024, l'UNESCO, l'Union interparlementaire et le Centre pour la loi et la démocratie ont lancé un cours en ligne ouvert à toutes et à tous les parlementaires sur le droit à la liberté d'expression. Les 1^{er} et 2 mars 2024, l'UNESCO et l'Union interparlementaire ont organisé un atelier législatif technique à Nagarkot (Népal) à l'intention de 30 parlementaires. Celui-ci avait pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur les normes internationales en matière de liberté d'expression et d'accès à l'information, compte tenu de la réforme législative nationale en cours concernant trois lois relatives aux médias et à l'utilisation des réseaux sociaux. Conformément à l'engagement qu'il a pris de contribuer à des migrations sûres, ordonnées et régulières, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union interparlementaire et le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ont organisé une conférence mondiale sur les migrations à Istanbul (Turquie) en juin 2022.

59. En collaboration avec l'Union interparlementaire et le volet parlementaire du Forum sur la gouvernance d'Internet, de janvier à mars 2024, l'UNESCO a organisé en ligne une série d'ateliers de renforcement des capacités, intitulés « Parlements et intelligence artificielle : aller au-delà du buzz », à l'intention des parlementaires du monde entier. Au cours des ateliers, l'attention des parlementaires a été appelée sur les possibilités et les risques relatifs à l'intelligence artificielle, notamment concernant la démocratie, les droits humains et l'état de droit. En 2024, le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet a encore élargi sa collaboration en mettant en place des initiatives au niveau régional pour renforcer la participation des parlements à la gouvernance numérique. Cela a conduit à la création d'un réseau parlementaire ouest-africain sur la gouvernance d'Internet.

60. Le 18 octobre 2024, le PNUD et l'Union interparlementaire ont organisé une consultation d'experts sur la participation des parlements à la politique numérique, qui a rassemblé des parlementaires, leurs collaborateurs et des représentants d'organisations internationales et parlementaires de premier plan. En 2024, le PNUD a soutenu le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe en contribuant à l'élaboration d'un guide sur l'application de la loi type relative à la violence fondée sur le genre et en formant des parlementaires à l'application de la loi pour ce qui est de protéger les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes ainsi que les personnes vivant avec le VIH en Afrique australe. Du 13 au 15 juin 2023, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a soutenu et animé l'une des sessions de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel organisée par l'Union interparlementaire et le Parlement du Maroc. Des parlementaires et des représentants d'organisations internationales, de la société civile et d'entités à caractère confessionnel ont débattu de la promotion du dialogue interconfessionnel au service de la paix et du rôle des chefs religieux dans la lutte contre les discours de haine et l'incitation à la violence ainsi que des défis que le numérique pose pour la démocratie.

D. Égalité des genres et autonomisation des femmes

61. En janvier 2024, ONU-Femmes, l'Union interparlementaire, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont organisé une conférence régionale en ligne à l'intention de parlementaires des pays arabes, axée sur les moyens de faire progresser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 en renforçant l'action menée aux fins de l'autonomisation économique des femmes de la région.

62. ONU-Femmes, l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont soutenu l'élaboration et la formulation de la recommandation générale n° 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision ([CEDAW/C/GC/40](#)) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Adoptée en octobre 2024, la recommandation présente une nouvelle approche de la gouvernance fondée sur la parité en tant que principe fondamental et force motrice du changement porteur de transformations. En 2022 et 2023, le Comité et l'Union interparlementaire ont organisé une série de webinaires à l'intention des parlements des pays dont la situation allait être examinée par le Comité et de ceux qui bénéficient du soutien de l'Union dans le domaine de l'égalité femmes-hommes.

63. En 2022, 2023 et 2024, ONU-Femmes et l'Union interparlementaire ont organisé la réunion parlementaire annuelle tenue à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, qui a fourni aux législateurs du monde entier un cadre dans lequel apporter une perspective parlementaire au thème de la Commission à l'examen et veiller à ce que les accords conclus aient un impact au niveau national et fassent l'objet d'un débat au parlement. À la soixante-huitième session de la Commission, en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et Cités et gouvernements locaux unis, ONU-Femmes et l'Union interparlementaire ont lancé le projet « Women and Youth in Democracy – Women's Leadership Initiative », financé par l'Union européenne.

64. En septembre 2022, l'Office des Nations Unies à Genève et l'Union interparlementaire ont relancé la campagne de l'initiative « Champions internationaux de l'égalité des genres » afin de créer une zone exempte de sexisme à l'Office.

65. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a collaboré avec l'Union interparlementaire et l'Assemblée législative de transition du Burkina Faso pour renforcer les capacités des parlementaires et de toutes les parties prenantes de bien faire fonctionner l'Assemblée, en encourageant les parlementaires à examiner des réformes aux fins d'un parlement fort, d'une communication sociale, d'une plus grande participation des femmes à la prise de décisions et de la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes dans la société.

E. Autonomisation des jeunes

66. Depuis avril 2022, l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire collaborent à des initiatives visant à promouvoir la participation des jeunes et des jeunes parlementaires à la prise de décisions politiques. Les jeunes parlementaires de l'Union interparlementaire et le Conseil du Forum des jeunes parlementaires ont également participé activement aux manifestations organisées par l'Organisation des Nations Unies, apportant une perspective parlementaire au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social et aux manifestations parallèles connexes (chaque année de 2022 à 2024), à l'Initiative mondiale des jeunes parlementaires de la Banque mondiale (en 2022 et 2023), au Sommet de l'avenir de l'ONU et aux « Journées d'action » y associées (septembre 2024), ainsi qu'aux préparatifs du deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (octobre et novembre 2022).

67. En juin 2024, le PNUD a contribué à la série sur l'autonomisation de l'Union interparlementaire, sur la contribution des jeunes parlementaires à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. La série a été l'occasion de débattre des mesures concrètes que les jeunes parlementaires pouvaient prendre, notamment dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la diplomatie parlementaire, de la médiation et du dialogue, et du soutien à l'inclusion des divers groupes de jeunes.

68. Sous la direction du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Union interparlementaire, ainsi que le PNUD, le Forum de la jeunesse et Yiaga Africa, ont poursuivi l'action menée par la campagne mondiale « Not too young to run » (pas trop jeune pour être candidat). Cette collaboration a abouti au lancement, en septembre 2023, d'un site Web sur la question conçu pour venir à bout de la discrimination généralisée à laquelle font face les jeunes qui se présentent à des fonctions publiques et fournir des ressources sur la question de la participation et de l'inclusion des jeunes dans le domaine de la politique.

69. Dans la région Asie-Pacifique, en partenariat avec l'UNICEF, ONU-Femmes et d'autres parties prenantes, le PNUD a contribué à la création du Parlement régional des jeunes sur l'action climatique, qui donne aux jeunes les moyens de promouvoir des politiques tenant compte des questions climatiques.

F. Paix et sécurité internationales

70. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a continué d'approfondir sa collaboration avec l'Union interparlementaire sur les questions de paix et de sécurité internationales.

71. En novembre 2024, l'Union interparlementaire a organisé à l'intention de parlementaires une séance d'information sur la Commission de consolidation de la paix, à laquelle ont participé le Président de la Commission et la Sous-Secrétaire

générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat. La session a porté sur la pertinence de la Commission en matière de prévention des conflits et d'instauration d'une paix durable et examiné les mesures concrètes que les parlements pouvaient prendre pour favoriser une gouvernance inclusive et renforcer la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

72. Le Groupe Sécurité humaine a collaboré avec l'Union interparlementaire et soutenu la campagne « Sécurité humaine pour toutes et tous ».

73. Ces trois dernières années, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'Union interparlementaire ont collaboré pour sensibiliser davantage les parlementaires à la protection des réfugiés et à l'apatridie et les aider à renforcer leur engagement dans ces domaines. L'Union a mobilisé la communauté parlementaire autour du Pacte mondial sur les réfugiés et a pris des engagements, en mettant l'accent sur l'universalisation des conventions relatives aux droits humains.

74. L'ONUSC, l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale et l'Union interparlementaire œuvrent au renforcement des capacités parlementaires, à la promotion de la bonne gouvernance et à la promotion de la coopération régionale afin d'aider les pays du Sahel à relever les défis multidimensionnels auxquels ils font face, notamment la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Un aspect essentiel de cette initiative est de donner aux parlements les moyens de créer des cadres juridiques et d'adopter des politiques qui s'attaquent aux causes profondes de l'extrémisme violent tout en garantissant la protection et la réadaptation des victimes du terrorisme.

75. L'ONUSC a participé à la 17^e réunion du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue à Genève le 13 octobre 2024, au cours de laquelle l'Office a présenté les nouvelles tendances en matière de terrorisme, le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme, en particulier en Afrique, et les initiatives en cours.

76. En février 2022, en collaboration avec l'Union interparlementaire et l'ONUSC, le Bureau de lutte contre le terrorisme a conçu et lancé les Dispositions législatives types pour répondre aux besoins des victimes du terrorisme et protéger leurs droits, ce qui a permis au Bureau de fournir une assistance spécialisée à des pays tels que les Philippines. En janvier 2023, le Bureau a créé le Groupe de travail parlementaire de lutte contre le terrorisme pour l'Afrique, un mécanisme conçu pour renforcer la coopération et la coordination entre les parlements nationaux africains et les assemblées parlementaires régionales.

G. Autres domaines de coopération

77. En prévision des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Union interparlementaire a collaboré avec divers organes de l'ONU et organismes des Nations Unies, tels que le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, afin de présenter aux parlements des exposés sur les données scientifiques les plus récentes et les principales orientations des prochaines Conférences des Parties. L'Union interparlementaire a signé des mémorandums d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (tous deux pour la période 2020-2025) qui font une large place au soutien à l'action climatique et à l'environnement, en particulier dans les pays en développement.

78. En septembre 2022, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'Union interparlementaire ont coorganisé un dialogue parlementaire mondial sur l'incidence des changements climatiques sur les déplacements et la sécurité humaine, auquel ont participé le Conseiller spécial du Haut-Commissaire sur l'action climatique et plus de 100 parlementaires du monde entier. Le webinaire visait à améliorer la compréhension des parlementaires concernant les liens entre les changements climatiques, les déplacements et la sécurité humaine.

79. Organisés à San José et à Port of Spain, en 2023 et 2024, respectivement, des séminaires régionaux ont réuni des parlementaires de l'Amérique latine et des Caraïbes aux fins du renforcement de l'action climatique. Les parlements nationaux du Costa Rica et de la Trinité-et-Tobago ont accueilli ces manifestations en partenariat avec l'Union interparlementaire et avec le soutien du PNUD. Lors des séminaires, des recommandations ont été examinées concernant l'harmonisation de la législation nationale avec les accords internationaux sur le climat, les campagnes de sensibilisation à l'accessibilité du financement de l'action climatique pour les nations vulnérables et le renforcement de la coopération régionale au moyen d'initiatives telles que l'Initiative de Bridgetown pour la réforme de l'architecture financière internationale (financement des pertes et des préjudices).

80. En octobre 2024, le PNUD et l'Union interparlementaire ont organisé une consultation d'experts en marge de la 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire sur la participation des parlements à la politique numérique, axée sur des questions clés telles que la vie privée, la protection des données, la gouvernance d'Internet, la cybersécurité et l'intelligence artificielle.

81. Lors de la 19^e réunion annuelle du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui s'est tenue à Riyad en décembre 2024, l'Union interparlementaire et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé un débat sur la gouvernance numérique mondiale. Plus de 90 parlementaires issus de plus de 35 pays ainsi que des représentants du Parlement européen et du Parlement panafricain ont échangé leurs points de vue avec d'autres parties prenantes sur les principaux processus de gouvernance internationale d'Internet, tels que le Pacte numérique mondial et la procédure d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information.

IV. Partenariats

A. Partenariats, interactions de haut niveau et réunions spécialisées

82. L'action visant à renforcer les interactions entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire a été menée au plus haut niveau, ce qui a permis d'ouvrir une voie de communication entre la direction des deux organisations.

83. Le Secrétaire général, son Directeur de cabinet et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU ont rencontré régulièrement la Présidente et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire. Le Directeur de cabinet a participé à trois réunions du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra en juillet 2025.

84. La réunion annuelle avec les parlementaires a eu lieu en 2022, 2023 et 2024. Celles-ci ont été l'occasion de débattre des contributions parlementaires au système des Nations Unies. La réunion de 2022 avait le thème suivant : « Mobiliser les appuis politiques et élaborer des réponses inclusives pour une reprise durable ». En 2023, le thème était « De l'eau pour tous et pour la planète : arrêtons le gaspillage, changeons la donne, investissons dans l'avenir ». La réunion de 2024 s'est tenue en février 2024 sur le thème « Mettre fin aux conflits : prescriptions pour un avenir pacifique » et a

contribué à renforcer les délibérations parlementaires sur le Sommet de l'avenir, tout en soulignant l'importance de la diplomatie parlementaire pour la paix.

85. À cette occasion, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a participé à la 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire et à la réunion du Forum des jeunes parlementaires. Des représentants de la jeunesse de l'Organisation internationale du Travail, du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de l'Organisation mondiale de la Santé ont participé à une « session ouverte à toutes et tous » du Forum, qui s'est tenue pendant l'Assemblée, en octobre 2024.

86. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD ont collaboré avec des parlementaires sur diverses initiatives visant à renforcer la participation électorale et politique des femmes dans la région arabe. On peut citer à titre d'exemple l'inauguration en 2023 de l'Académie de formation des femmes arabes au leadership, à l'occasion de laquelle des femmes dirigeantes, notamment des parlementaires, se sont réunies à Madrid pour soutenir le leadership des femmes porteur de transformations. Ou encore, la conférence organisée à Amman en 2024 en collaboration avec l'Organisation des organismes arabes de gestion des élections sur la conduite d'élections dans des environnements complexes et incertains.

87. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes œuvre avec les parlements de la région dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. En octobre 2023, la Commission et l'organisation ParlAmericas ont signé un memorandum d'accord visant à renforcer la collaboration sur le développement durable durant les deux prochaines années.

B. Mise au point d'outils et de supports de connaissances

88. La vaste coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements et les organisations parlementaires a permis de mettre au point des outils et des produits de connaissance. En novembre 2023, ONU-Femmes, le PNUD, l'Union interparlementaire, l'Association parlementaire du Commonwealth, la Fundación Directorio Legislativo, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, le National Democratic Institute et la Westminster Foundation for Democracy ont lancé les indicateurs pour des parlements démocratiques à l'issue d'une collaboration. Cet outil d'autoévaluation complet permet aux parlements d'évaluer leurs capacités et leurs pratiques par rapport aux normes démocratiques, quel que soit leur système politique ou l'état d'avancement de leur développement.

89. En 2023 et 2025, ONU-Femmes et l'Union interparlementaire ont publié une carte des femmes en politique, qui présente de nouvelles données sur les femmes occupant des postes de direction ou siégeant dans les parlements nationaux. En juin 2023, l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont publié une nouvelle version d'un manuel à l'intention des parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif à la Convention. Le manuel a pour objectif d'aider les parlements à incorporer la Convention dans la législation et les politiques nationales.

90. En octobre 2023, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Union interparlementaire ont publié conjointement « Parlements et droits humains : outil d'autoévaluation », qui a été conçu pour aider les parlements à mieux prendre en compte les droits humains dans leurs activités et à donner aux parlementaires les moyens d'être des champions des droits humains pour leurs administrés.

91. En 2023, le PNUD a publié « Stepping Forward: Parliaments in the Fight Against Hate Speech », qui recense et promeut des mesures particulières que les parlements et autres acteurs clés travaillant en partenariat avec eux peuvent prendre pour lutter contre le discours de haine et son incidence négative sur le dialogue public et politique. Il a également élaboré un guide sur l'utilisation de la réflexion prospective dans les parlements, qui présente les données d'expérience de 15 pays.

92. Créé par le Bureau de lutte contre le terrorisme avec le soutien du Conseil de la Choura du Qatar, le Bureau du Programme sur la participation des parlements à la prévention et à la répression du terrorisme a lancé un manuel en mai 2024, qui sert de référence et d'orientation aux parlementaires pour ce qui est de proposer, d'examiner, de modifier et d'adopter des lois et des stratégies nationales relatives à la lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

93. Le volet parlementaire du Forum sur la gouvernance d'Internet a mis au point une boîte à outils à l'intention des parlementaires sur les questions clés relatives à Internet et à la politique numérique, ainsi que sur les processus et organisations connexes.

V. Observations et recommandations

94. Face aux défis mondiaux croissants, le multilatéralisme, dans lequel l'Organisation des Nations Unies occupe une place centrale, est plus efficace lorsque les parlements et les parlementaires participent à ses travaux. Les parlements peuvent jouer un rôle spécial en contribuant à lutter contre l'érosion de la confiance entre les institutions internationales et les personnes qu'elles servent, en aidant à traduire les programmes mondiaux en résultats concrets au niveau national, et en renforçant les modes de participation délibératifs, inclusifs et participatifs, réaffirmant ainsi leur rôle de défenseurs de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et du développement inclusif. L'ONU continue de renforcer ses partenariats avec la communauté parlementaire et de soutenir l'action qu'elle mène, en l'aidant à jeter des ponts et à promouvoir un système multilatéral solide et résilient qui s'attaque efficacement aux défis mondiaux communs.

95. Le Pacte pour l'avenir marque une étape importante dans l'action menée au niveau mondial pour renouveler le multilatéralisme et renforcer la coopération internationale. Environ 80 % des engagements pris dans le Pacte sont des engagements à l'intention des États Membres. Il sera d'une importance capitale que les parlementaires les traduisent en mesures au niveau national.

96. Dans sa résolution 76/270, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport dans lequel l'accent sera mis en particulier sur l'importance d'une participation pleine, égale et effective des femmes dans les parlements. Malgré l'action menée et les engagements pris au niveau mondial, en 2024, les femmes ne constituaient toujours que 27 % des parlementaires. Selon l'Union interparlementaire, dans les 53 pays où des renouvellements parlementaires ont eu lieu en 2024 dans les chambres basses ou unicamérales, 30 pays ont connu une baisse, une stagnation ou une augmentation marginale de la représentation des femmes, alors que 23 pays seulement voyaient la représentation des femmes augmenter. Selon le rapport annuel « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes »², si les tendances actuelles se poursuivent, la parité femmes-hommes dans

² Voir <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2024/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2024>.

les parlements restera un rêve lointain, qui pourrait ne pas se concrétiser avant 2063.

97. L'absence de participation pleine, égale et effective des femmes aux processus politiques a des répercussions sur la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable, notamment en reléguant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au dernier rang des priorités législatives et politiques. Si les tendances actuelles se poursuivent, il faudra encore 134 ans pour que la parité femmes-hommes soit enfin atteinte. Tant que les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, les structures sociales patriarcales, les préjugés, la violence et la discrimination entraveront une moitié de nos sociétés, le développement durable, tout comme la paix, resteront inaccessibles.

98. Compte tenu du rôle important que jouent les parlements pour traduire les programmes mondiaux en réalités concrètes au niveau national, les recommandations suivantes sont soumises pour examen afin de parvenir à un dialogue plus systématique entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies et d'accroître la représentation et la participation des femmes dans les parlements :

a) Dans le prolongement de la mesure 55 du Pacte pour l'avenir, j'encourage les États Membres à participer pleinement à la réunion annuelle avec les parlementaires à l'ONU. J'invite instamment les États Membres à veiller à ce que les femmes soient représentées équitablement dans leurs délégations parlementaires ;

b) J'engage l'Assemblée générale à envisager de normaliser la contribution et la participation des parlements aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies de manière à tenir compte du rôle distinct que jouent les parlements par rapport à celui que jouent la société civile, les milieux d'affaires et d'autres groupes ;

c) Je prie les États Membres, dans le cadre de leurs organes directeurs sur la question, d'étudier les moyens d'élaborer des modalités concrètes pour renforcer la participation systématique des parlements auprès des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, qui seront accompagnées de rapports réguliers ;

d) J'encourage les États Membres à engager les parlements à participer et à apporter leur appui aux processus de suivi et d'examen de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier à la préparation des examens nationaux volontaires, afin de renforcer l'appropriation de ces processus et l'application du principe de responsabilité au niveau national, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [77/159](#) ;

e) Les États Membres devraient également envisager d'adopter des mesures concrètes pour renforcer la participation des femmes aux processus parlementaires, comme le souligne le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans sa recommandation générale n° 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, telles que l'adoption de quotas ambitieux et applicables par sexe visant à assurer une représentation égale et inclusive des femmes ainsi que des mesures visant à garantir l'élimination de la violence à l'égard des femmes en politique et à soutenir l'élection de groupes divers de femmes. Je suis convaincu que la mise en place d'institutions tenant compte des questions de genre est un élément clé qui permettra de placer davantage de femmes à des postes de décision, notamment dans les parlements ;

f) En outre, j'encourage les parlements nationaux à exploiter pleinement la recommandation générale n° 40 susmentionnée, dans laquelle le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes recommande aux États Parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de garantir la parité femmes-hommes dans la prise de décisions, qui leur donne l'occasion de prendre activement des mesures pour veiller à ce que les lois, politiques, mesures, programmes et budgets nationaux reflètent les principes visant à parvenir à une représentation égale et inclusive des femmes dans tous les systèmes de prise de décisions dans tous les secteurs, et de progresser vers un changement systémique dans la gouvernance ;

g) J'encourage les parlements nationaux à investir dans des audits de genre. Dans ce contexte, je salue le rôle important que jouent les groupes parlementaires de femmes en tant qu'acteurs efficaces pour ce qui est de rassembler les femmes parlementaires de tous bords politiques afin de créer une possibilité de faire progresser les réformes législatives et le contrôle parlementaire autour d'objectifs communs aux fins de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, y compris la promotion de programmes inclusifs pour la paix et la sécurité ;

h) Je prie également les États Membres de mettre en œuvre des réformes juridiques et politiques afin de modifier les normes et les pratiques qui perpétuent l'inégalité entre les femmes et les hommes. Celles-ci doivent inclure la réforme, la modification ou l'abrogation des lois discriminatoires existantes. Les parlements nationaux doivent être dotés des moyens d'examiner chaque texte législatif dans une perspective de genre et d'améliorer la prise en compte des questions de genre en renforçant les capacités des attachés et des commissions parlementaires, ce qui contribuera grandement à garantir que la conscience de l'égalité des sexes et les compétences nécessaires existent à tous les niveaux de l'institution, et à prévenir et combattre les préjugés implicites et les stéréotypes liés au genre. J'engage les parlements nationaux à exploiter des quotas prévus par la loi et d'autres mesures temporaires spéciales dans le cadre d'une stratégie visant à réaliser l'égalité de fait des femmes dans la jouissance des droits humains et des libertés fondamentales ;

i) Alors que les niveaux de violence à l'égard des femmes parlementaires et les discours de haine hors ligne et en ligne continuent d'augmenter, la plupart des parlements n'ont toujours pas mis en place une politique en matière de harcèlement sexuel à l'intention des parlementaires et de leurs collaborateurs. Les États Membres devraient promouvoir un environnement sûr et inclusif qui encourage la pleine participation des femmes dans les parlements. Ils devraient s'efforcer de toute urgence d'intensifier les initiatives législatives et politiques visant à éliminer la violence à l'égard des femmes en politique. Il s'agit notamment de mettre effectivement en œuvre des protocoles parlementaires et de veiller à ce que les auteurs d'infractions soient tenus pour responsables, ainsi que d'élaborer une législation pour condamner le sexisme et la misogynie dans les médias et les médias sociaux et empêcher la perpétuation des stéréotypes sur les femmes aux postes de décision.